

**CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDELITE
KÉRASTASE & MOI
En vigueur à compter du 01/04/2019**

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le programme de fidélité « Kérastase & Moi » (ci-après « **Programme** »).

Dans le cadre des présentes Conditions du Programme, il est convenu que « **Vous** » ou le « **Participant** » désigne la personne participant au Programme; « **Nous** » ou l'« **Organisateur** » désigne la Société Organisatrice du Programme identifiée dans les Conditions d'Utilisation de la Plateforme; le Participant et l'Organisateur seront collectivement dénommés les « **Parties** » et individuellement dénommés la « **Partie** ».

Nous vous invitons à lire attentivement les présentes Conditions d'Utilisation du Programme de fidélité (ci-après « **Conditions du Programme** ») ainsi que les Conditions d'Utilisation de www.kerastasetmoi.fr (ci-après « **Plateforme** ») accessibles [ici](#) et la Politique des Données à caractère personnel accessible [ici](#) qui régissent Votre navigation sur la Plateforme ainsi que votre participation au Programme.

ARTICLE 1 : OBJET DU PROGRAMME

Le Programme a pour objet de permettre aux Participants titulaires d'un compte Kérastase & Moi de cumuler des points de fidélité (ci-après les « **Points** ») qui leur ouvriront droit à des cadeaux à choisir dans le catalogue disponible sur le site www.kerastasetmoi.fr (ci-après le(s) « **Récompense(s)** ») selon les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHESION ET PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME

L'adhésion au Programme est volontaire et gratuite.

L'adhésion au Programme est ouverte à tout Participant remplissant les conditions suivantes:

- Agé(e) de plus de 16 ans
- Il n'est pas ouvert aux professionnels, personnes physiques ou morales
- Résidant en France métropolitaine Corse et Monaco inclus

Un même Participant (mêmes nom, prénom, date de naissance et coordonnées postales) ne peut adhérer qu'une seule fois au Programme.

L'Organisateur a la possibilité de procéder à toutes vérifications utiles et d'invalider l'adhésion de toute personne ne remplissant pas les conditions requises d'adhésion au Programme.

Pour s'inscrire au Programme il suffit de :

- Remplir les conditions de participation susmentionnées ;
- Se rendre sur la Plateforme ;
- Compléter le formulaire d'inscription avec les informations suivantes : nom, prénom, civilité, adresse e-mail valide ;
- Accepter les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et les Conditions du Programme.

Le compte est nominatif, personnel et strictement réservé à un usage privé.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Une fois le Participant inscrit au Programme, il cumulera des Points, dans les conditions suivantes, donnant droit à des Récompenses.

Les Points sont attribués à chaque achat dans un salon, sur un site de vente en ligne et sur le site www.kerastase.fr.

Les Points se cumulent de façon automatique et sont consultables dans la rubrique « Mon Suivi » de votre espace personnel sur la Plateforme.

3.1 Acquisition des Points

Les Points sont attribués aux Participants dans les conditions suivantes :

- Pour chaque déclaration sur la Plateforme d'achat datant de moins de douze mois, d'un produit en salon, sur le site www.kerastase.fr ou sur tout autre site e-retail agréé Kérastase France, vous recevez 1 point par euro dépensé
- Pour chaque déclaration sur la Plateforme d'un Soin Fusio-Dose effectué en salon, dans les six derniers mois, pour une valeur comprise entre 8 euros et 18 euros, vous recevez 30 points. Le ticket de caisse devra mentionner « fusio », les date et heure de l'achat et comporter le cachet du salon.
- Pour le profil complété, vous recevez 15 Points. En cas de modification de profil vous ne recevrez pas de points.
- Pour la déclaration de votre salon favori 10 Points. Cette acquisition de points n'est valable que lors de la première déclaration du salon favori. En cas de modification du salon favori, vous ne recevrez pas de points.

Ne donnent pas droit à l'acquisition de Points :

- L'achat de prestations au Bac de coiffure hors Fusio-Dose ;
- Les achats effectués sur des sites internet d'e-retail non agréés Kérastase France

3.2 Utilisation des Points - Récompenses

Le Participant peut consulter ses Points et le catalogue Kérastase et Moi à tout moment sur son espace personnel

Les Points cumulés et crédités sur le compte du Participant peuvent être utilisés dès que le Participant totalise un minimum de 140 Points.

Les Points cumulés et crédités sur le compte du Participant pourront être convertis uniquement en Récompenses présentes dans le catalogue Kérastase & Moi. Régulièrement renouvelées, les Récompenses sont proposées dans la limite des stocks disponibles. La Récompense commandée via la Plateforme sera adressée au Participant dans un délai de 21 jours à compter de la confirmation de sa demande à l'adresse indiquée sur son formulaire d'inscription dans la limite de la zone géographique suivante : France (Corse incluse) et Monaco. Les frais d'envoi sont pris en charge par Nous. Dans l'hypothèse où la Récompense ne serait plus disponible en raison d'une rupture de stock, Nous Vous inviterons à sélectionner une autre Récompense.

La commande d'une Récompense entraîne automatiquement le retrait du nombre de Points afférents au cadre choisi sur le compte du Participant.

La Récompense n'est ni transférable, ni échangeable, ni remboursable en espèces ou toute autre forme de crédit et il n'est ni remboursable ni échangeable contre d'autres Récompenses.

Le mois de son anniversaire, le Participant pourra bénéficier du remboursement d'un soin Fusio-Dose effectué en salon dans les conditions ci-après :

- Remboursement forfaitaire de 12 euros
- Sur renvoi du ticket de caisse mentionnant « fusio », les date et heure d'achat ainsi que le tampon du salon
- Non cumulable avec les points cumulés lors des achats

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DES POINTS DE FIDELITE

Sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions de l'article 5, 6 ou 7 ci-dessous, les Points non utilisés un an après leur date d'acquisition ne pourront donner lieu à aucun remboursement, crédit ou transfert de quelque nature et pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE VOTRE ADHESION AU PROGRAMME

5.1. Résiliation par le Participant

Le Participant est libre de résilier à tout moment son adhésion au Programme, par le simple envoi d'un courrier, confirmant sa décision, envoyé à l'adresse suivante : : L'Oréal Division des Produits Professionnels – Kérastase & Moi - 30 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret

5.2. Résiliation par L'Organisateur

En cas d'application d'un ou de plusieurs des cas visés ci-dessous, l'Organisateur se réserve le droit de résilier l'adhésion de tout Participant de plein droit, sans préavis et sans formalité judiciaire :

- acte portant atteinte au fonctionnement normal du Programme ;
- manœuvre ayant pour objet et/ou pour effet le transfert de tout ou partie des Points sur un ou plusieurs comptes ;
- utilisation des Points contraire aux dispositions des présentes Conditions du Programme ;
- de manière plus générale, tout manquement du Participant à toute obligation à sa charge résultant des Conditions du Programme.

Les Points sont attribués à titre personnel et ne sont pas transmissibles par transmission, donation ou décès.

ARTICLE 6 : RESPECT DES CONDITIONS DU PROGRAMME

6.1 Manquement aux Conditions du Programme

En cas de non-respect des Conditions du Programme l'Organisateur se réserve le droit de (i) de rectifier le nombre des Points affichés afin qu'ils correspondent au nombre effectivement acquis aux termes des présentes Conditions du Programme (ii) de procéder à la fermeture de l'accès à la consultation du compte fidélité du Participant concerné, et à la perte de tous les avantages qui y étaient disponibles.

6.2 Modification des Conditions du Programme

Il est précisé que le Participant peut sauvegarder ou imprimer les présentes Conditions de Programme, à condition toutefois de ne pas les modifier.

Les Conditions du Programme en vigueur peuvent être consultées à tout moment sous la rubrique « CGU » accessible sur la Plateforme.

L'Organisateur peut à tout moment mettre à jour les présentes Conditions du Programme. Une telle mise à jour fait l'objet d'une notification spécifique sur la Plateforme.

ARTICLE 7 : SUSPENSION ET ARRET DU PROGRAMME

Si l'Organisateur devait être amené à interrompre ou arrêter le Programme, il s'engage à maintenir possible l'utilisation des avantages gagnés pendant trois mois après l'annonce de l'arrêt du Programme, pour permettre aux Participants de choisir leurs Récompenses éventuellement accessibles. A partir de l'annonce de l'arrêt du Programme, plus aucun Point ne sera enregistré dans les comptes fidélité.

ARTICLE 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Nous sommes amenés à collecter des données à caractère personnel vous concernant, lorsque Vous participez au Programme.

Vos données à caractère personnel sont enregistrées dans un fichier informatisé par L'Oréal SA pour la gestion du Programme.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à L'Oréal SA.

Conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante :

donneesperso@loreal.com

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, Nous vous invitons à consulter notre Politique relative aux données à caractère personnel accessible [ici](#).

ARTICLE 9 : CONTACT

Pour tout problème relatif au Programme, merci de prendre contact avec notre Service Client :

N° CRISTAL 0 969 390 701
du lundi au vendredi, de 9h à 19h

N'hésitez pas à consulter l'article Médiation des Conditions Générales d'Utilisation de www.kerastaseetmoi.fr en cas de litige avec la Société Organisatrice accessibles [ici](#).

ARTICLE 10 : STIPULATIONS DIVERSES

a) Force majeure

Aucune Partie n'est responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes Conditions du Programme si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements remplissant les critères fixés par la jurisprudence de la Cour de cassation et la législation.

La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la survenance de cet événement. Les Parties conviennent qu'elles doivent se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution du Programme pendant la durée du cas de force majeure.

b) Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions du Programme sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

c) Loi applicable et juridictions compétentes

Les présentes Conditions du Programme sont soumises à la loi française. En cas de litige entre l'Organisateur et le Participant, et à défaut de résolution du litige dans le cadre de la médiation prévue à l'article 9 ci-dessous, ce dernier sera porté devant les juridictions françaises compétentes.